

Commune de **MENOMBLET**
(Vendée)

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 9 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de MENOMBLET dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur MOTTARD Bernard, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 août 2026

Nombre de conseillers :

■ légal	: 15
■ en exercice	: 15
■ présents	: 14
■ absents avec pouvoir	: 0
■ absents sans pouvoir	: 1 puis 0 avec arrivée de BLUTEAU Richard à 20h39
■ votants	: 14 puis 15 avec arrivée de BLUTEAU Richard à 20h39

Présents :

BAZIREAU Olivier – BLUTEAU Richard (arrivée à 20h39) – DE VILLENEUVE Marie-Odile – DI LENA Michel – EECKMAN Mathilde – FORTIN Sarah – FRANÇOIS Alice – GIRARDEAU Henri – GIRAUD Thierry – MANCEAU Julien – MARSAULT Elisabeth – MOIGNER Lucie – MOTTARD Bernard – ROBINEAU Louis-Marie – ROXIN Catherine.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Monsieur ROBINEAU Louis-Marie a été nommé secrétaire.

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation procès-verbal séance Conseil Municipal du 8 juillet 2026
- 2) Compte-rendu de l'exercice des délégations du Maire
- 3) DM n°3 – Budget Principal
- 4) Devis PATA
- 5) Devis élagage
- 6) Devis menuiseries locatifs Rue du Soleil Levant
- 7) Sollicitation Aide départementale pour Programme de voirie 2026
- 8) Participation frais école publique de Montournais pour l'année scolaire 2025/2026
- 9) Demande de subvention association VTT Menomblet
- 10) Subvention exceptionnelle association Menombl'estival
- 11) Fin de contrat de location-gérance au 16 janvier 2026
- 12) Création poste Rédacteur principal de 2^{ème} classe
- 13) Mise à jour du tableau des effectifs
- 14) Questions diverses

1) APPROBATION DU PROCÈS VERBAL SÉANCE CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 JUILLET 2026

Considérant que le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 8 juillet 2026 a été transmis en pièce annexe avec la convocation à la présente séance ;

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents :

☐ Approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 8 juillet 2026.

2) COMPTE RENDU EXERCICE DÉLÉGATIONS DU MAIRE

Délibération n° 20260909-60

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 20260401-19 en date du 1^{er} avril 2026, portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents :

☐ Prend acte du compte-rendu de l'exercice des délégations attribuées au Maire pour les décisions relatives :

○ Décision n°2026-01 du 9 juillet 2026 relative à la location du logement communal sis 24 Rue Notre Dame à M. GUÉRET Maxime, à compter du 1^{er} août 2026 ; le loyer mensuel étant de 332.94 €,

○ aux devis suivants :

Date	Fournisseur	Objet	Montant HT
10/07/2026	FORMATION TECHNIQUE ET SÉCURITÉ	Formation agent technique conduite PEMP (Plateforme Élévatrice Mobile de Personnel)	750.00 €
10/07/2026	FORMATION TECHNIQUE ET SÉCURITÉ	Formation agent technique conduite Tracteur, Mini-pelle et Tondeuse autoportée	1 000.00 €
10/07/2026	SEDI	Guides pratique du mariage	33.50 €
16/07/2026	CHARIER	Travaux de voirie (programme 2026) <i>Conformément délibération n°20260708-51 en date du 8 juillet 2026</i>	73 417.77 €
17/07/2026	COLLECTIVITÉ S ÉQUIPEMENT S	Reliure registres arrêtés du Maire de 2011 à 2025 + Registres délibérations de 2011 à 2025 + Arrêtés urbanisme de 2020 à 2024	779.00 €
24/07/2026	VERRIER	Trousses de premier secours	215.67 €
28/07/2026	ABC Froid	Remplacements pièces armoire et vitrine Commerce	501.72 €
30/07/2026	COLAS	Signalisation	627.00 €
11/08/2026	TM&A	Réparation volet roulant locatif 10 Rue Bel Air	143.92 €
14/08/2026	GÉO VENDÉE	Renouvellement application GV Consult	200.00 €

3) DÉCISION MODIFICATIVE N°3 BUDGET PRINCIPAL

Délibération n° 20260909-61

Vu la délibération n°20260422-31 du Conseil municipal en date du 22 avril 2026 approuvant le budget primitif ;

Vu la délibération n°20260527-36 du Conseil municipal en date du 27 mai 2026 approuvant la décision modificative n°1 ;

Vu la délibération n°20260708-49 du Conseil municipal en date du 8 juillet 2026 approuvant la décision modificative n°2 ;

Considérant qu'il est nécessaire de modifier en cours d'exercice les prévisions inscrites au budget primitif tout en assurant l'équilibre du budget entre les dépenses et les recettes ;

Il est proposé au conseil municipal :

de procéder à la décision modificative n°3 au budget principal, telle que présentée ci-joint :

SECTION D'INVESTISSEMENT

CRÉDITS A RÉDUIRE

Section	Opération	Chapitre	Compte	Nature	Montant
Investissement	24	21	2132	Immeubles de rapport	3 000.00
				Total	3 000.00

CRÉDITS A OUVRIR

Section	Opération	Chapitre	Compte	Nature	Montant
Investissement	40	21	2158	Autres installations, matériel et outillage technique	3 000.00
				Total	3 000.00

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents :

☐ Approuve ces virements de crédits

☐ Autorise le Maire à signer tous actes relatifs à cette décision modificative.

4) DEVIS PATA
Délibération n° 20260909-62

Vu le Code de la commande publique,

Vu l'avis de la Commission « Voirie » ;

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le devis de l'entreprise CHARIER à Cerizay (79) concernant le PATA (Point À Temps Automatique) pour 15 tonnes, lequel se présente comme suit :

↳ 1 075.00 € HT la tonne soit un montant total de 16 125.00 € HT

↳ 1 133.74 € HT pour des travaux au lieu-dit Les Brelutières

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés :

➤ Approuve le devis CHARIER à Cerizay (79) d'un montant de 17 258.74 € HT ;

➤ Autorise le Maire à signer ledit devis.

5) DEVIS TRAVAUX COMPLÉMENTAIRES ÉLAGAGE ET
DÉBROUSSAILLAGE CAMPAGNE 2026
Délibération n° 20260909-63

Vu le Code de la commande publique,

Vu l'avis de la Commission « Voirie » ;

Vu la délibération n° 20260605-46 du Conseil municipal en date du 5 juin 2026 relative à un devis pour travaux d'élagage et de débroussaillage pour la campagne 2026 ;

Considérant qu'il est nécessaire de faire de nouveaux travaux de débroussaillage et d'élagage ;

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le devis de l'entreprise BAILLY STARV à La Meilleraie Tillay (85) concernant les travaux d'élagage et débroussaillage sur 70 km, lequel se présente comme suit :

↳ 143.90 € HT le km A/R soit un montant total de 10 073.00 € HT

↳ indexation GNR (Gazole Non Routier) 205.49 € HT

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés :

➤ Approuve le devis BAILLY STARV à La Meilleraie-Tillay (85) d'un montant de 10 278.49 € HT ;

➤ Autorise le Maire à signer ledit devis.

6) DEVIS CHANGEMENT VOLETS ROULANTS - LOCATIFS
COMMUNAUX RUE DU SOLEIL LEVANT
Délibération n° 20260909-64

Vu le Code de la commande publique,

Considérant l'état de vétusté des volets des locatifs communaux sis 1 et 3 Rue du Soleil Levant, construits à l'identique ;

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le devis de l'entreprise BÂCLE à Mouilleron-Saint-Germain (85) concernant le changement des volets pour des volets roulants aux locatifs communaux sis 1 et 3 Rue du Soleil Levant, lequel se présente comme suit :

- ↳ 799.75 € HT pour le changement du volet d'une porte fenêtre, chaque logement dispose de 2 baies, soit 1 599.50 € HT par logement
- ↳ 661.82 € HT pour le changement du volet d'une fenêtre, chaque logement dispose de 3 fenêtres, soit 1 985.46 € HT par logement
- ↳ évacuation des déchets pour 71.70 € HT

Le Conseil Municipal, après délibération, à la majorité des membres présents et représentés, à savoir 1 abstention et 14 pour :

➤ Approuve le devis BÂCLE à Mouilleron-Saint-Germain (85) d'un montant de 7 241.62 € HT ;

➤ Autorise le Maire à signer ledit devis.

7) SOLLICITATION AIDE DÉPARTEMENTALE POUR LE PROGRAMME DE VOIRIE 2026
Délibération n° 20260909-65

Le Conseil Départemental de la Vendée a mis en place un dispositif de soutien aux projets des communes et intercommunalités avec un soutien renforcé aux petites communes, et arrêté une liste de programmes thématiques mobilisables suivant nos besoins.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les travaux d'investissement de réfection de voies communales d'un montant total de 73 417.77 € HT sont éligibles au Fonds de soutien à la ruralité ce qui représente une aide potentielle de 50 % d'une dépense plafonnée à 40 000,00 € HT.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

➤ Approuve cette opération de travaux d'investissement de réfection de voies communales dont le plan de financement prévisionnel est précisé ci-après :

DEPENSES HT			RECETTES	
Réfection communes	voies	73 417.77 €	Conseil Départemental cf Fonds de soutien à la ruralité (50% de 40 000.00 €)	20 000.00 €
Tranche ferme			Autofinancement	53 417.77 €
TOTAL		73 417.77 €	TOTAL	73 414.77 €

➤ Décide de solliciter l'aide financière auprès du Conseil Départemental de la Vendée au titre du Fonds de soutien à la ruralité.

- Autorise le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette demande de subvention.

8) PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARISATION D'ÉLÈVES DE NOTRE COMMUNE À L'ÉCOLE PUBLIQUE DE MONTOURNAIS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026
Délibération n° 20260909-66

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état des frais de scolarisation transmis par la commune de Montournais (85), considérant l'inscription de douze enfants de notre commune au cours de l'année scolaire 2025/2026 au sein de leur école publique Georges Brassens.

La contribution à verser par la commune de Menomblet (commune de résidence) à la commune de Montournais (commune d'accueil) s'élève à la somme de 1 048.16 € par enfant soit un total de 12 577.92 €.

Le Conseil Municipal, après délibération, à la majorité des membres présents et représentés, à savoir par 3 contre et 12 pour :

- Décide de verser la somme de 12 577.92 € à la commune de Montournais, relative aux frais de scolarisation 2025/2026 d'élèves de Menomblet à l'école publique de ladite commune.

9) SUBVENTION VTT MENOMBLET 2026
Délibération n° 20260909-67

Après exposé de la demande de subvention de l'association VTT Menomblet pour l'année 2026,

Le Conseil Municipal, après délibération, à la majorité des membres présents et représentés, à savoir 14 voix pour et 1 abstention :

- Décide la subvention suivante pour l'année 2026 :

Association	Montant
VTT Menomblet	150.00 €

10) SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ASSOCIATION MENOMBL'ESTIVAL

Considérant que Mmes FRANÇOIS Alice, FORTIN Sarah et MOIGNER Lucie intéressées par la présente décision en sa qualité de membres du bureau de l'association Menombl'estival, elles n'ont participé ni au débat, ni au vote et ont donc été invitées à quitter la salle pour cette décision.

Considérant la délibération n°20260527-39 du Conseil municipal en date du 27 mai 2026 par laquelle l'association La Menomblaise - branche « Menombl'estival » s'est vu attribuée une subvention de 3 500 € au titre de l'année 2026 ;

Considérant l'annulation du feu d'artifice pour l'évènement « Menombl'estival » prévu le samedi 4 juillet 2026 ;

Considérant la location d'un écran géant par l'association pour la diffusion d'un match de la Coupe du Monde de football pour palier à l'annulation du feu d'artifice ;

M. le Maire propose au Conseil municipal le versement de la somme de 1 400 € afin d'aider à titre exceptionnel l'association Menombl'estival.

Un élu précise que les produits pyrotechniques ont pu être remboursés et que seule une partie de la prestation a été facturée à l'association.

Au vu des informations complémentaires fournies et après échanges, les élus décident de ne pas satisfaire la demande de versement d'une subvention exceptionnelle.

11) FIN DE CONTRAT DE LOCATION-GÉRANCE AU 16 JANVIER 2026
Délibération n° 20260909-68

Vu le contrat de location-gérance signé le 2 février 2024 entre la Commune de Menomblet et Mme PIPART Valérie relatif au fonds de commerce sis 3 et 5 Rue de Bel Air et notamment les dispositions relatives à la fin du contrat ;

Considérant la demande de résiliation anticipée du locataire-gérant du contrat pour raisons personnelles en date du 8 septembre 2025, reçue en mairie le 30 septembre 2025 et pour une prise d'effet au 31 octobre 2025 ;

Considérant les différents échanges entre les parties et le courrier de la mairie en date du 3 novembre 2025 confirmant l'accord du locataire-gérant pour une poursuite d'activité jusqu'au 16 janvier 2026 et la mise à disposition gratuite des locaux par la commune à compter du 31 octobre 2025 et jusqu'au 16 janvier 2026 ;

Considérant la demande du locataire-gérant en date du 20 août 2026 et reçue en mairie le 28 août 2026 pour l'établissement d'un acte de résiliation pour finaliser les formalités de dissolution puis de radiation de la société, ouverte dans le cadre de ce contrat ;

M. le Maire propose au Conseil municipal de confirmer la fin du contrat de location-gérance avec Mme PIPART Valérie à la date du 16 janvier 2026 et ce sans frais supplémentaires liés à la résiliation anticipée du contrat.

Le Conseil Municipal, après délibération, à la majorité des membres présents et représentés, à savoir 1 abstention et 14 pour :

➤ Décide la fin de contrat de location-gérance avec Mme PIPART Valérie au 16 janvier 2026 et ce sans frais de résiliation anticipée ;

➤ Autorise le Maire à faire toutes les démarches et signer tous les actes afférents à cette décision.

12) CRÉATION D'UN POSTE DE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE MAIRIE AU GRADE DE RÉDACTEUR PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE
Délibération n° 20260909-69

M. le Maire rappelle :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le recrutement de M. LEGEAI Nicolas sur le poste de Secrétaire Général de mairie ;

Il convient donc de créer un emploi de secrétaire général de mairie, à temps complet, au grade de Rédacteur principal de 2^{ème} classe, à compter du 1^{er} octobre 2026.

Le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi de secrétaire général de mairie, emploi permanent à temps complet. Cet emploi pourra être pourvu par des agents relevant du grade de Rédacteur principal de 2^{ème} classe.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

➤ de créer l'emploi de secrétaire général de mairie, emploi permanent à temps complet, à compter du 1^{er} octobre 2026, susceptible d'être pourvu par des agents relevant du grade de Rédacteur principal de 2^{ème} classe. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget, chapitre 012.

➤ autorise le Maire à signer tous documents y afférent.

13) QUESTIONS DIVERSES

MISE À JOUR TABLEAU DES EFFECTIFS :

➔ Plusieurs postes ouverts suite aux changements d'agents administratifs, nécessité de modification du tableau des effectifs et donc présentation d'une demande de modification du tableau des effectifs à la prochaine saisine du CST.

Suppression de plusieurs postes afin que le tableau des effectifs corresponde à la réalité des postes nécessaires sur la collectivité :

Administratif :

- Poste SGM au grade de Rédacteur principal de 1^{ère} classe
- Poste SGM au grade de Rédacteur
- Poste SGM au grade d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
- Poste SGM adjoint au grade d'Adjoint technique

Technique

- Poste Agent technique polyvalent au grade d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe

PERSONNEL COMMUNAL :

➔ Agent technique absent pour congé de maladie ordinaire et en attente avis CAP (Commission Administrative Paritaire) pour

licenciement pour insuffisance professionnelle correspondant à un refus de titularisation.

- ➔ Agent accueil : recrutement sur emploi permanent à temps partiel, à raison de 12h hebdomadaire, l'annonce lancée le 28/08 jusqu'au 27/09.

Une dizaine de candidatures reçues à ce jour.

- ➔ Secrétaire Général de Mairie : Arrivée de M. LEGEAI Nicolas (Rédacteur principal de 2^{ème} classe) au 14 novembre 2026.
- ➔ Présentation du volet Santé de la Protection Sociale Complémentaire (PSC) : proposition de participation à la procédure de contrat groupé par le Centre de Gestion (CDG).

LETTRE SEMESTRIELLE DE LA CCPLC :

- ➔ Envoyée avec la convocation. Les élus en ont donc eu connaissance.

ASSOCIATIONS :

- ➔ L'association Les Randonneurs demandent une réunion pour « aborder différents points sur les chemins communaux », il va leur être proposé la date du 23 septembre 2026 à 20h30 en mairie.
- ➔ FC3M : Journée anniversaire des 10 ans du club le samedi 12 septembre 2026 au complexe sportif de La Meilleraie-Tillay, toute la journée.
- ➔ Règlement de subvention : les membres du conseil ont pu prendre connaissance d'un modèle de règlement, suite à des échanges ainsi qu'à la commission Finances du 27 août 2027, il est décidé de proposer une version « allégée » du modèle.
La Commission Finances doit la faire parvenir aux élus.
- ➔ VTT ROC'H MENOMBLET : le dimanche 13 septembre 2026 à partir de 7h.
- ➔ UNC : Rassemblement des porte-drapeaux prévu le 31 octobre 2026 à partir de 9h30, nécessité de bénévoles pour organisation de la circulation ainsi que la décoration.
La Commune prend à sa charge un pot de l'amitié comprenant boissons et brioche.

PROJET MULTISITES / AMÉNAGEMENT CŒUR DE BOURG :

- ➔ Organisation d'une réunion le mardi 22 octobre 2026 à 20h30 en mairie pour l'ensemble des membres du Conseil municipal.

RENCONTRE SÉNATEUR :

- ➔ M. Bruno RETAILLEAU sera présent en mairie le 21 septembre 2026 à 9h50 pour rencontrer les grands électeurs. M. le Maire décide de convier l'intégralité du conseil à cette rencontre.

COMMERCE L'INCONTOURNABLE :

- ➔ Soirée crêpes le samedi 12 septembre 2026.
- ➔ Les gérants ont annoncé leur volonté d'arrêter la restauration au 15/10 et l'intégralité de l'activité au 31/10. Il y a eu une première rencontre à ce sujet où les élus ont exprimé la volonté de ne pas mettre de frein à leur départ. Les gérants font actuellement part de leur décision de départ aux clients.

Or, à l'heure actuelle, la commune n'est toujours pas destinataire de leur demande de résiliation du bail dont le préavis est de 6 mois conformément au bail signé le 25 février 2026. De nouveaux échanges sont donc prévus avec eux.

- ➔ Création d'un groupe de travail pour gérer la recherche de repreneurs :
Référente : Mathilde EECKMAN
Membres : Henri GIRARDEAU, Thierry GIRAUD, Richard BLUTEAU, Alice FRANÇOIS et M. le Maire.
- ➔ Dépôt de pain : dans le cas de la fermeture éventuelle du commerce, Henri GIRARDEAU est désigné référent de la gestion du dépôt de pain. Pour faire perdurer cette activité : nécessité de 12 bénévoles minimum (1 permanence toutes les 2 semaines) et de définir le lieu.

COMMISSION COMMUNICATION :

- ➔ Le marché de Noël devra être organisé sans tenir compte de l'ouverture du commerce.
- ➔ La distribution de la Gazette n°2 a eu lieu. Rappel aux distributeurs : la distribution doit être effectuée dans la semaine suivant l'impression afin que l'ensemble de la population puisse en prendre connaissance au même moment.
- ➔ La prochaine publication sera le bulletin annuel.
- ➔ Le nouveau site Internet est prêt à être mis en ligne, il reste uniquement le logo en cours de création.

COMMISSION AMÉNAGEMENT :

- ➔ Rencontre d'entreprises pour chiffrage de travaux pour un City Stade à la place du terrain de tennis actuel.

COMMISSION BÂTIMENTS :

- ➔ Changement des barillets des bâtiments communaux.
Problème au niveau de la bibliothèque qui devant être réglé le 10/09 dès 8h.
- ➔ Étude d'un projet de chauffage/clim à la salle municipale et au commerce, l'été vécu ayant démontré la nécessité d'avoir des espaces climatisés et le chauffage de la salle montrant de plus en plus de faiblesses du fait de sa vétusté.
Réflexion autour de ce projet : chauffage collectif ou individuel.

COMMISSION VOIRIE :

- ➔ Zone 30 étendue dans le bourg.
- ➔ Les travaux du lotissement Les Tilleuls vont débuter autour du 20 septembre 2026.
- ➔ Suite à la participation de la réunion du Pôle Environnement à la CCPLC, les aides concernant le SPANC vont probablement être modifiées.
- ➔ Concernant l'assainissement collectif : première réunion avec Vendée Eau : présentation des réponses suite à l'appel d'offre.

CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS :

- ➔ Balade à vélo, ouverte à tous, organisée le samedi 19 septembre 2026 à partir de 10h30, circuit de 2.5 km et 9 km.

Prochaine séance : mercredi 7 octobre 2026 à 20h30

Le secrétaire de séance,
ROBINEAU Louis-Marie

Le Maire,
MOTTARD Bernard